Bruxelles, le 22 juin 2020

«CompanyName»
«ContactFirstName» «ContactLastName»
«Address» «StreetNumber»
«ZipCode» «City»
«Country»

Message préalable : De Nederlandstalige versie van deze brief is beschikbaar op onze website www.copiepresse.be of op aanvraag (info@copiepresse.be).

N.Réf. : CA/AP/20.027
Concerne: Votre utilisation de contenus de presse en 2019
Votre Identifiant : 8……
Votre mot de passe : ……

Madame, Monsieur,

Il se peut que des reproductions (ou des originaux) de contenus de presse (articles de presse, photos,...) soient utilisées au sein de votre société/institution/organisation. Comme vous le savez (et comme l'indiquent notamment les mentions légales de copyright reprises dans les journaux, magazines et titres de presse gratuite publiés papier et sur les sites des éditeurs de presse), ces contenus sont protégés par le droit d'auteur. La loi vous autorise uniquement à les consulter ou à en faire les usages qu'elle permet expressément par le biais de licences légales (ex : photocopies à usage interne moyennant une rémunération versée à Reprobel).

Tous les autres usages (dits « secondaires ») dépendent strictement de **l'autorisation préalable** des titulaires de droits sur ces contenus. Une telle autorisation peut être subordonnée à une série de conditions (notamment la rémunération due pour l'usage souhaité).

Copiepresse s.c.c.r.l. est une société de gestion des droits d'auteur constituée par les sociétés éditrices de presse quotidienne francophone et germanophone belge, en vue d'assurer la promotion et la défense de leurs droits d'auteur ainsi que le contrôle de l'exploitation par des tiers de leurs œuvres protégées par le droit d'auteur. Elle a également conclu, avec les sociétés de gestion CFC et Luxorr, des accords de réciprocité lui permettant de gérer également les droits de reproduction des articles de la presse française et luxembourgeoise.

License2Publish burg. venn. c.v.b.a. (précédemment dénommée Reprocopy) est l'homologue néerlandophone de Copiepresse et représente les sociétés éditrices de presse quotidienne néerlandophone belge.

Repropress sc. civ., elle, représente la plupart des sociétés éditrices de presse périodique et gratuite belge.

Les différents répertoires (liste des publications) que nous représentons figurent sur nos sites respectifs www.copiepresse.be, www.license2publish.be et www.repropress.be. Nous vous invitons à vous y référer. Dans le cadre des mandats de gestion dont nous disposons, nous vous prions de déclarer quelles ont été vos utilisations secondaires de contenus de presse en 2019 **pour le 1er août 2020 au plus tard**.

Pour votre facilité, nous avons mis à votre disposition un formulaire de déclaration que vous pouvez :

- soit directement remplir en ligne (http://declarations.copiepresse.be) au moyen des identifiant et mot de passe suivants :
  - identifiant : 8.....
  - mot de passe : ..... (attention de ne pas confondre, le cas échéant, le chiffre "0" et la lettre "O")
- soit imprimer au départ du format PDF (www.copiepresse.be, rubrique "répertoire et tarifs") avant de nous le retourner dûment rempli par e-mail (declaration@copiepresse.be).

A défaut de déclaration dans le délai indiqué, nous nous réservons la possibilité d'agir par toutes voies de droit, comme nous le faisons vis-à-vis de tout contrevenant, en vue de faire cesser l'atteinte aux droits de nos mandants.

En outre, cette déclaration sur l'honneur pourra faire l'objet des vérifications requises. Toute déclaration incomplète ou mensongère sera considérée comme une contravention à la loi sur le droit d'auteur et donnera lieu aux procédures qui s'imposent.

La déclaration **s'applique à l'ensemble des contenus de presse** relevant du répertoire de Copiepresse, de License2Publish ou de Repropress stockés sur support numérique et/ou diffusés électroniquement au sein de votre société/institution/organisation et/ou vers l'extérieur (e-mail, intranet, extranet, internet), etc.

Merci de bien vouloir remplir cette déclaration **même si** vous ne faites aucun des usages mentionnés ci-dessus. Cochez simplement la case "**NE PAS REPRODUIRE NI DIFFUSER** des contenus de presse….".

Une fois en possession de ce document complété, nous établirons, le cas échéant, la facture correspondant aux droits dus* pour les réutilisations de nos contenus réalisées par votre société/institution/organisation afin de régulariser au plus vite votre situation. Si la facture doit mentionner un n° de bon de commande, merci de le préciser dans la section « commentaires » de la déclaration.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux adresses suivantes : info@copiepresse.be, info@license2publish.be et info@repropress.be. Vous trouverez également d'autres informations utiles dans la rubrique 'FAQ' mise à votre disposition sur les sites internet de Copiepresse et de Licence2Publish.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Catherine Anciaux,
Secrétaire générale
de Copiepresse

Sandrien Mampaey,
Directeur
de License2Publish

Marc Dupain,
Administrateur délégué
de Repropress

* Nos tarifications tiennent compte de l'importance des usages réalisés et font l'objet d'une pondération en fonction du volume de reproductions. Vous trouverez nos grilles tarifaires sur les sites internet de Copiepresse (www.copiepresse.be), de License2Publish (ww.license2publish.be) et de Repropress (www.repropress.be).